



Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique Central (CSEC) du 7 juillet 2022

En préambule de ce CSEC, les élus **FO**, ont regretté l'organisation d'un séminaire avec faste au stade France, il est des symboles qui passent mal. Quelques agences ont vu une copie de l'article placardée sur leur porte, et quelques collègues à l'accueil se sont fait tancés par des usagers.

Pour la DG les séminaires sont utiles et il n'y a pas de problème

Information sur la mise à disposition d'un outil de suivi qualitatif de l'adoption d'Office 365

Un outil appelé *CIX* a été expérimenté dans 3 établissements afin de mesurer l'utilisation d'office 365. La société Kimind partenaire de Microsoft a développé cette solution.

Les élus **FO** ont interpellé la DG sur plusieurs points :

- Où en est le redressement judiciaire de la société support ?
 - Cette société semble ne pas avoir de salariés, donc à qui est sous-traitée une partie du travail ?
 - Quid de la confidentialité des données ? Quels engagements RGPD ont été pris par Kimind ?
 - Comme cet outil est utilisé en option par les établissements, y aura-t-il la création d'un nouvel indicateur ?
- La DG indique que le redressement judiciaire est terminé. Elle n'a pas connaissance d'une sous-traitance. Elle affirme que les données ne sont pas utilisées à d'autres fins que la mesure de l'utilisation anonymisée d'office 365.*

Les élus **FO** sont inquiets puisque les données de Kimind sont hébergées en Irlande et *CIX* récolte des données non anonymes qu'elles restituent de manière « anonyme » à Pôle emploi ?

Face à ces incertitudes, les élus du CSEC ont majoritairement demandé qu'une information en vue d'une consultation soit faite dans tous les établissements qui voudront utiliser *CIX*.

La DG ne veut pas être contraignante avec les établissements.

Point sur le réexamen en juin, en vue de l'accroissement de la quotité de télétravail

La DG avait pour ambition de développer le télétravail en imaginant une clause de réexamen en juin. Sur 14000 agents éligibles à cette augmentation du télétravail, un peu plus de 3000 l'ont demandé et seuls 1600 agents ont obtenu gain de cause.

Les élus **FO** constatent que cette clause a encore douché l'enthousiasme de nombreux collègues, ils avaient été déçus en début d'année de se voir attribuer moins de jours que demandé, et là ils vivent la même chose. Certains établissements ont un taux de refus très important, preuve s'il en est que les DR n'ont pas une vision partagée du télétravail. Le portage n'est pas fait. La différenciation de l'acceptation du télétravail en fonction de l'activité crée des ressentiments entre les collègues (à titre d'exemple 10% de refus pour les GDD, 70% de refus pour l'accompagnement). Enfin le motif de refus « raisons de service » n'est pas une justification.

La DG reconnaît que le télétravail n'est pas encore appréhendé de la même façon par tous, elle doit travailler avec les établissements sur le sujet.

Questions diverses

Les élus **FO** ont interrogé la DG sur le décret n°2022- 955 du 29 juin 2022 qui confère de nouveaux droits aux collègues du service fraude.

La DG propose que ce point fasse l'objet d'une information à un prochain CSEC

Prochaine réunion extraordinaire du CSEC le 19 juillet 2022

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

